

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2019

13 FÉVRIER 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 19 FÉVRIER 2019 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 29 janvier 2019- - Démission d'un conseiller municipal, modification du tableau – CCAS : création – Personnel : convention SDIS- Personnel : convention SDEAU- Retrait de la délibération du 14 décembre 2018 créant un poste d'adjoint administratif prise par la commune de Sourdeval-Les-Bois et du contrat de recrutement consécutif à cette délibération- Personnel : tableau des effectifs – Travaux salle des fêtes de Sourdeval-les-Bois : demande de subvention au titre du contrat de territoire – Commissions : comptes rendus des commissions assainissement ; voirie, cadre de vie, communication et vie associative.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FÉVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 13 février, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BIDOT Jacky, BLONDEL Marc, BRINDJONC Liliane, CANU Michel, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, FOLLAIN Denis, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, , JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, , LEBEAU Caroline, LECAUDEY Denis, LECUIROT Jean-Yves, LEGOGUELIN Françoise , LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, NICOLLE Guy, , POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, VIMOND Gérard et VIMOND Luc.

Etaient absents excusés : CHAIGNON Sonia (procuration à Mme BELLENGER) FOSSEY Chantal (procuration à Mme RIGAUX), HERGAULT Corinne (procuration à M. ROMUALD), LE METAYER Adélaïde (procuration à M. CANU), LECANU Martine, LECOMTE Sébastien (procuration à Mme LAMY), LECONTE Guy (procuration à M. GERMAIN), LEGALLAIS Etiennette, MARTY Pierre, NIOBEY Stéphane (procuration à M.POTIER), TROCHUT Marie-Christine.

Etaient absents : BRUYERE Thomas, CLAIRAUX Roger, FORSTER Florence, HUREL Thierry, MAISONNEUVE Anne, PLANTEGENEST Didier

Mme ROIGNANT Virginie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le conseil approuve le compte rendu en date du 29 janvier 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil accepte de rajouter le point suivant : Budget Assainissement-Avance de Trésorerie.

D20190401. BUDGET ASSAINISSEMENT : AVANCE DE TRÉSORERIE.

Compte tenu de l'autonomie financière du budget assainissement, M. le Maire propose au Conseil que le budget principal de la commune de Gavray-sur-Sienne effectue une avance de trésorerie de 40 000 € au budget assainissement. Cette avance devra être impérativement remboursée avant le 31 décembre 2019.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette avance de trésorerie d'un montant de 40 000 € du budget communal vers le budget assainissement.

D20190402. DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.

MODIFICATION DU TABLEAU.

Le conseil est informé que M. François DEPUYDT adjoint au maire de la commune historique du Mesnil-Rogues a exprimé son souhait de démissionner de sa fonction d'adjoint au maire et ne souhaite pas conserver son mandat de conseiller municipal.

Le conseil après avoir pris connaissance du courrier de M. le Préfet en date du 2 janvier 2019 acceptant la démission de M. DEPUYDT, entérine la démission de M. DEPUYDT et en conséquence modifie le tableau municipal de la commune de Gavray-sur-Sienne annexé à la présente délibération.

D20190403. CRÉATION CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité conformément à l'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle, décide la création du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gavray-sur-Sienne à compter du 1^{er} janvier 2019.

D20190404. PERSONNEL. CONVENTION SDIS

Le Maire présente au Conseil un projet de convention entre la commune et le service départemental d'incendie et de secours de la Manche afin d'organiser la disponibilité des employés communaux sapeurs-pompiers volontaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

D20190405. PERSONNEL. CONVENTION SDEAU

Le Maire informe le Conseil qu'une convention avait été signée avec le SDeau50 pour la mise à disposition du personnel administratif de la commune de Gavray. En effet suite au transfert de la compétence eau potable, le Sdeau50 fait appel à l'équipe administrative afin de réaliser certaines tâches administratives et financières et notamment :

- Le secrétariat du CLEP Gavray
- L'exécution financière liée au fonctionnement et à l'investissement du CLEP Gavray
- Le suivi de la facturation eau auprès des usagers
- L'accueil en mairie
- Le relais d'information avec les agents du siège du SDeau50.

Le Maire propose au conseil de renouveler cette convention entre le SDeau50 et la commune de Gavray-sur-Sienne afin d'assurer la continuité du service. Il informe le conseil que le montant annuel de l'indemnisation de cette mise à disposition a été fixé à 12 000 €, montant qui pourra être revu annuellement en fonction du bilan des tâches réellement effectuées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

D20190406. DEMANDE DE HUIS CLOS

Sur demande de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents, de poursuivre la réunion à huis clos compte tenu que la prochaine décision concernant personnellement un agent de la collectivité.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2019

D20190407. RETRAIT DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2018 CREANT POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRISE PAR LA COMMUNE DE SOURDEVAL LES BOIS

Par délibération en date du 14 décembre 2018, la commune de Sourdeval-Les-Bois a créé un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} novembre 2018.

Par courrier en date du 6 février 2019, les services du contrôle de légalité de la Préfecture de la Manche ont qualifié cette délibération d'irrégulière pour les motifs suivants :

- D'une part, elle est rétroactive : elle prévoit une date de prise de fonctions antérieure à sa signature
- D'autre part, elle ne précise pas les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Ce courrier précise également qu'il appartient à M le Maire de Gavray-Sur-Sienne, en sa qualité de maire de la commune nouvelle issue de la fusion de Gavray avec Sourdeval-Les-Bois entre autres communes, de retirer la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L242-1 et L243-3 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu la délibération prise pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en date du 14 décembre 2018 par la commune de Sourdeval-Les-Bois (2018-12-04-15),

Considérant :

- La demande des services de la sous-préfecture ayant déposé un recours gracieux à l'encontre de la délibération du 14 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le vote à bulletin secret.

Après dépouillement du vote et par 29 votes pour, 3 votes non et 3 votes blanc le Conseil décide de retirer la délibération 2018-12-04-15 du 14 décembre 2018 créant un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, prise par la commune de Sourdeval-Les-Bois.

Le Maire informe le Conseil qu'il prend acte de cette décision de retrait et que par conséquent il prendra un arrêté de retrait du contrat de Mme GERMAIN.

Le huis clos est levé

D20190408. PERSONNEL. TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire présente le tableau des effectifs de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE. Il précise qu'il reprend les effectifs des communes de Gavray, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues et Sourdeval-Les-Bois.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi N 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant la création de la commune nouvelle de GAVRAY-SUR-SIENNE,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver le tableau des effectifs des agents permanents mis à jour comme suit :

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2019

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN CENTIEME	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN H/Mns	STATUT
-------	-----------	--------	---	--------------------------------------	--------

FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE	A	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ATTACHE	A	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
REDACTEUR	B	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ^o CLASSE	C	1	11,00 h	11 H 00	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 ^o CLASSE	C	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	26,00 h	26 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	19,00 h	19 H 00	TITULAIRE
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	13,83 h	13 H 50	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	5	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	17,50 h	17 H 30	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1,50 h	1 H 30	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	3,95 h	3 H 57	STAGIAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	24,00 h	24 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	12,00 h	12 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	7,00 h	7 h 00	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1,00 h	1 h 00	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	4,20 h	4 H 12	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	15,25 h	15 H 15	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	2,31 h	2 H 19	

D20190409. TRAVAUX SALLE DES FÊTES DE SOURDEVAL LES BOIS. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Maire expose au conseil que les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Sourdeval les Bois avaient fait l'objet d'une fiche projet au sein du contrat de territoire 2016-2019 signé entre la Département et la Communauté de Communes du Bocage Coutançais. Alors que les travaux sont terminés, à ce jour aucun dossier de demande de subvention n'a été déposé. Par conséquent le Maire demande au conseil l'autorisation d'effectuer la demande de subvention pour espérer obtenir la somme de 14 062 € prévue par la fiche projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à déposer une demande de subvention au titre du contrat de territoire 2016-2019 afin de financer les travaux de rénovation de la salle des fêtes de Sourdeval-les-Bois.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2019

COMPTES-RENDUS DES REUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSION ASSAINISSEMENT

M. NICOLLE fait le point sur l'assainissement

Mesnil-Rogues : les travaux prévus sur Mesnil-Rogues sont actuellement arrêtés.

Gavray : l'étude diagnostic des réseaux a été lancée.

COMMISSION VOIRIE

M. HEBERT présente le compte rendu de la commission voirie. Un état des lieux a été réalisé au niveau des voiries, du broyage des chemins, de l'éclairage public de l'entretien des cimetières et du passage de la balayeuse et plusieurs devis ont été demandés sur les différentes communes historiques.

M. POTIER intègre la commission voirie.

COMMISSION CADRE DE VIE

Mme PACARY présente le compte rendu de la première réunion où un état des lieux sur le fleurissement annuel, les illuminations et l'entretien des espaces des différentes communes a été fait.

Entretien des Espaces verts : Mme PACARY est désignée référente des élus auprès du service technique

COMMISSION COMMUNICATION

Mme PACARY présente le compte rendu de la commission. La commission s'est réunie à deux reprises et envisage de se réunir tous les mois. Elle travaille sur la feuille mensuelle et sur un bulletin municipal spécial à paraître en avril. D'autres thèmes seront à travailler comme le logo, les supports de communication permettant d'identifier le territoire, le site internet et la création d'une page sur les réseaux sociaux.

Un travail est commencé sur la numérotation des voies et lieux-dits au niveau de chaque commune historique.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE

Mme RIGAUX informent que sur les 42 associations existantes sur le territoire, 31 étaient présentes à la réunion qui a été très appréciée.

INFORMATIONS

Lettre de M. BATAILLE au sujet des travaux des Halles. Il semblerait que la demande de DETR n'aboutisse pas ; la commission des travaux devra se réunir. M. NICOLLE apporte des réponses au sujet des Halles et invite la commission de travaux à se réunir rapidement

Mme BELLENGER informe que les commerçants regrettent de ne pas avoir été conviés aux réunions d'aménagement du bourg ; M. LECUIROT l'informe que des représentants ont participé à la première réunion et suite à cette réunion une nouvelle date avait été fixée et ainsi les commerçants présents avaient la possibilité d'être présents

La prochaine réunion est fixée au Mardi 19 mars 2019, 20 heures.

Cette séance de conseil municipal en date du 19 février 2019 contient neuf délibérations numérotées D20190401 à D20190409.